

PRE INSCRIPTION 2026/2027

La Pré-Inscription vous permet de réserver la place pour votre enfant, de savoir le groupe et l'horaire du cours et de commencer le **Mercredi 9 Septembre 2026**. L'inscription est conditionnée au règlement intérieur.

A FOURNIR

- la fiche d'inscription et le questionnaire de santé (documents à télécharger sur le site VAL)
- 1 photo
- l'adhésion de 35€ d'Adhésion **avant le 27 juin 2026**,

Au bureau VAL ou dans la boîte aux lettres située sur la droite, dans le hall du Parc des Sports Vallis Laeta, ou par courrier.

En septembre

- le paiement de la cotisation 2026/27. (L'adhésion 35€ est réglée lors de la Pré- Inscription)

Toutes les infos sur le site VAL : www.valanim83.fr (Mise à jour en Juin 2026)



CENTRE SPORTIF : BABY GYM / / MULTI SPORTS /

GYMNASTIQUE : ARTISTIQUE / / RYTHMIQUE /

DANSE : MODERN JAZZ /

Règlement : **35€** Espèce / Chèque / Virement

Noter le Nom, Prénom de l'enfant → sur les chèques et sur les virements

VALETTE ANIMATION LOISIRS Association loi 1901- à but non lucratif
Parc des Sports Vallis Laeta – 22 Avenue Pablo Picasso
83160 LA VALETTE

Siret : 32940495800038
Mail : valanim83@gmail.com
Site : www.valanim83.fr

REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'association V.A.L. Parc des Sports Vallis Laeta et sera validée avec le dépôt du dossier complet. Il en va de la responsabilité de l'association, aussi bien en termes d'assurances que de règlement.

La cotisation est due pour l'année entière, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année. Le règlement comprend l'Adhésion de 35€ + La Cotisation à définir selon l'activité.

Paiement : **Espèces, Chèque** ou **Virement**

- Faire 1 seul chèque pour l'Adhésion + Cotisation. Possibilité de faire **3 chèques MAXI**, Encaissement fin de mois.

- **RIB : CIC La Valette** – FR76 1009 6183 0100 0271 4410 229 **BIC** CMCIFRPP

Coupons Sports et Chèques Vacances → 2.5% à votre charge. Pass'Sport

Si la cotisation est prise en charge par un comité d'entreprise ou un autre organisme, un chèque de caution vous sera demandé (montant de la cotisation) Le chèque sera encaissé, si aucun règlement n'est intervenu dans un délai d'1 mois.

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant les cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Pas de cours pendant les vacances scolaires. Fin des cours **3^e semaine de juin**.

Pour chacune des activités, votre enfant doit être en tenue de sport, cheveux correctement attachés, aucun bijou et chewing-gum interdits.

En participant au cours l'enfant s'engage à respecter :

- 1/ Les consignes du professeur et de sécurité en général,
- 2/ Ses camarades (respect de la vie en groupe ainsi que sa dynamique),
- 3/ Les horaires de début et fin de cours, les locaux,
- 4/ Le matériel mis à disposition ainsi que son rangement.